



NOTE D'INFORMATION

Nos réf : 11-002 DK/DP

Paris, le 23 février 2011

Objet: entrée en vigueur des nouvelles règles professionnelles SEL pour travaux intérieurs

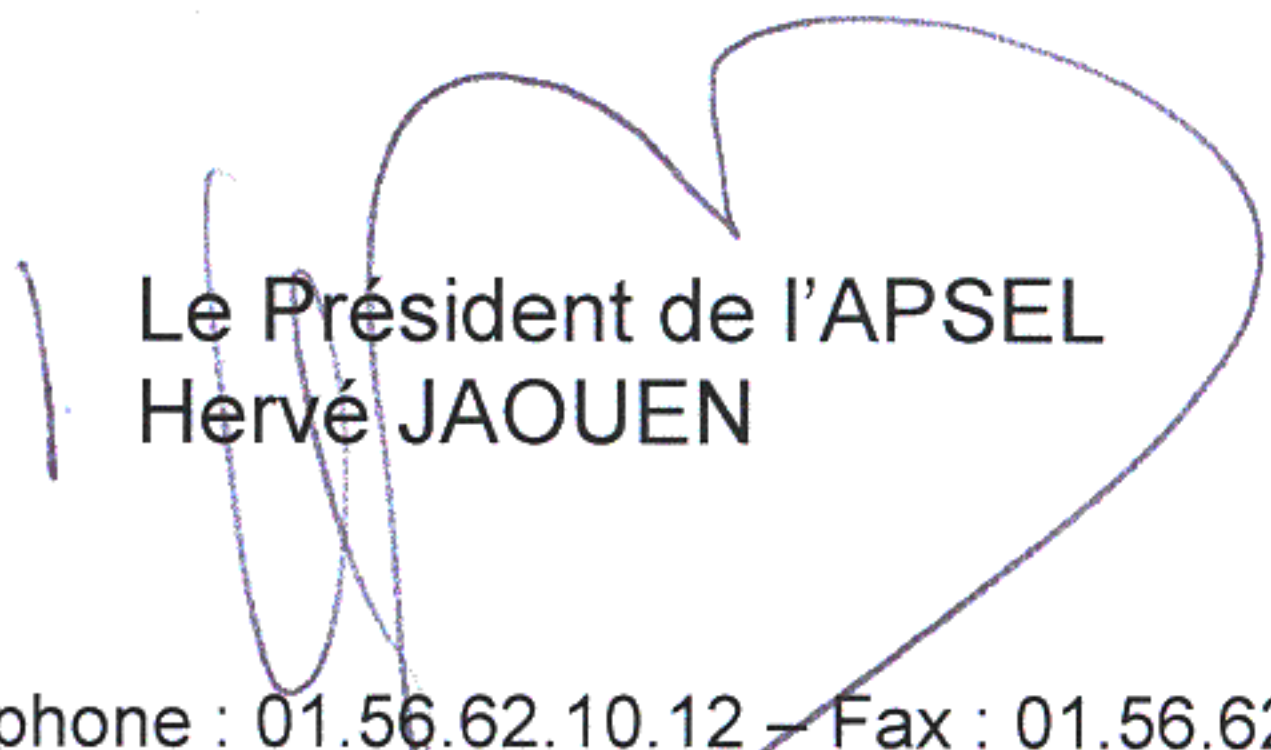
Huit ans après avoir publié la première édition des Règles Professionnelles concernant les travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de Systèmes d'Étanchéité Liquide sur planchers intermédiaires intérieurs, la seconde édition vient de paraître, le document étant téléchargeable librement sur le site www.apsel.fr.

Comme souvent, la question de la période de transition est posée.

Tout d'abord, il faut savoir que les règles professionnelles ne sont pas des textes réglementaires, mais des documents contractuels qui précisent les règles de l'art au moment de leur édition. Dès lors, on ne trouvera pas d'obligation ou d'interdiction à en utiliser une version.

La version de mars 2010 des Règles Professionnelles concernant les travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de Systèmes d'Étanchéité Liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides résulte essentiellement de la sortie du guide ATE 022, qui va conduire les industriels à mettre à jour leurs cahiers des charges ou demander un Document Technique d'Application, une fois qu'ils auront obtenu un Agrément Technique Européen. Les produits et procédés qui ont fait leurs preuves ne vont pas devenir inappropriés pour des raisons administratives.

Les délais des organismes sont tels que ceci ne peut malheureusement se faire du jour au lendemain ; à ce jour, en France, les premiers Agréments Techniques Européens sous l'égide du CSTB n'ont pas encore été publiés. Dès lors, il ne paraîtrait pas anormal de pouvoir encore faire référence aux anciens documents pendant six mois, le temps que les problèmes administratifs soient résolus, du fait que la révision des Règles n'a pas été dictée par une quelconque sinistralité. Ceci ne vise évidemment que les applications dont les supports admissibles ont été repris dans la version 2010 des Règles.


Le Président de l'APSEL
Hervé JAOUEN